

Communiqué de presse

Le promoteur Rivage Immobilier Grand Ouest adopte le processus de vente immobilière 100 % numérique avec la technologie LegaLife

Après avoir été lancée sur un programme de 60 logements, la solution LegaLife sera appliquée sur l'ensemble des programmes à venir du promoteur

Paris et Château-d'Olonne, le 19 septembre 2019 – Le promoteur Rivage Immobilier Grand Ouest, basé au Château d'Olonne (Vendée), adopte la technologie LegaLife pour la digitalisation du processus de vente immobilière en VEFA. Rivage Immobilier Grand Ouest a lancé la solution sur une résidence intergénérationnelle de 60 logements, *Les Hauts de Tanchet*, au Château d'Olonne et étendra la solution LegaLife à l'ensemble de ses programmes à venir.

Commercialisée depuis un an et demi, la technologie développée par LegaLife est un service innovant qui digitalise entièrement le processus de vente immobilière en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation du bien et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée de la réservation à la livraison de l'appartement.

Yannick Cougnaud, dirigeant de la société **Rivage Immobilier Grand Ouest**, déclare : « *Nous cherchons toujours à offrir la meilleure qualité de service possible à nos acquéreurs. Le choix de la solution LegaLife améliore l'expérience client, en permettant à ces derniers de suivre leur dossier étape par étape, tout en simplifiant le travail de nos équipes* ».

« *Nous sommes heureux d'accompagner Rivage Immobilier Grand Ouest dans leur passage au numérique. De plus en plus de promoteurs sont convaincus par notre solution et la nécessité d'accélérer la digitalisation du secteur immobilier. Le processus papier aura bientôt disparu* », déclarent **François Marill et Thomas Rivoire**, co-fondateurs de LegaLife.



Les Hauts de Tanchet

Les avantages de la digitalisation du processus de vente

- **Amélioration de l'expérience client.** L'acquéreur a la liberté de réserver son appartement en ligne quand il veut et où il veut. Le processus est simple et ne prend que quelques minutes tout en offrant toute la sécurité juridique requise. Grâce à son espace personnel, le client évite la paperasse inhérente à une acquisition immobilière.
- **Optimisation de la gestion pour le promoteur.** Le suivi de l'opération immobilière est entièrement automatisé grâce à un outil de gestion et de suivi des dossiers. Les collaborateurs du groupe peuvent ainsi se consacrer aux tâches à plus forte valeur ajoutée ; en effet, les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à compléter à la main les trois exemplaires du contrat de réservation. Il leur suffit de répondre à quelques questions simples et un contrat de réservation sur-mesure se crée automatiquement et instantanément. La signature du contrat, de ses annexes et la notification SRU se font de manière électronique, en quelques clics, grâce à l'intégration de DocuSign, leader mondial de la signature électronique, et d'AR24, solution de recommandé électronique utilisée quotidiennement par plus de 6 000 notaires.
- **Simplification des relations avec le notaire.** Du contrat de réservation à la signature de l'acte de vente, la relation entre le promoteur et le notaire est totalement dématérialisée : tous les échanges et transmissions de pièces sont centralisés grâce au logiciel de LegaLife. Les notaires bénéficient de l'outil collaboratif et peuvent aussi échanger des documents avec les acquéreurs. LegaLife a constaté un **gain de temps de 4 semaines en moyenne** entre la signature du contrat de réservation et la signature de l'acte de vente chez le notaire.

Evolution du nombre de promoteurs utilisant LegaLife depuis novembre 2017



A propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est un éditeur de logiciels spécialisé dans la rédaction automatisée de documents juridiques 100 % en ligne. Après avoir été la première LegalTech à proposer aux particuliers et aux entreprises quelques 200 documents administratifs et juridiques à créer soi-même sur le site LegaLife.fr, la start-up a décliné depuis 2017 sa solution logicielle BtoB dédiée aux professionnels de l'immobilier résidentiel neuf – promoteurs, commercialisateurs, distributeurs - et a mis au point une solution innovante qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Les délais de traitement des dossiers entre la réservation électronique en face à face client ou à distance, et la signature de l'acte de vente chez le notaire sont très fortement raccourcis. Les parties prenantes – promoteur, client, notaire – bénéficient d'un outil collaboratif en ligne qui fluidifie et simplifie l'ensemble du processus. La relation client est enrichie, et les acquéreurs, à travers leur espace dédié, bénéficient d'un suivi jusqu'à la livraison. Aujourd'hui, LegaLife est déployé auprès de plus de 160 promoteurs nationaux et régionaux en France. Plus d'informations sur www.legalife-promoteurs.fr et www.legalife.fr.

A propos de Rivage Immobilier

Rivage Immobilier Grand Ouest existe depuis près de dix ans et s'est spécialisé dans la réalisation de logements, ainsi que d'espaces économiques et commerciaux. La société, basée au Château d'Olonne, oeuvre sur un grand quart nord-ouest de la France. Plus d'informations : www.rivage-immobilier.fr.

Commercialisation par ACMA Immobilier

Rivage Immobilier Grand Ouest a fait appel à ACMA Immobilier afin de commercialiser ses programmes. Ce commercialisateur, utilise une technique innovante de vente "debout" permettant de supprimer les bureaux de vente sur site grâce aux nouvelles technologies de réalité virtuelle.

Contact Presse

LegaLife

Ulysse Communication

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com

Rivage Immobilier

Yannick Cougnaud – 06 43 80 80 80 - ccy.invest@orange.fr